



Cliquez ici pour adhérer en ligne



Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°63

30 mars 2018



Sommaire : Mouvement, 108h, Temps partiel, Pétition AESH, Congés de formation, Classe exceptionnelle, Hors classe, Réunions syndicales, INEAT/EXEAT, agenda



MOUVEMENT à titre définitif 2018 : le serveur est désormais clos. Et la suite ?

Tout au long de l'ouverture du serveur, le SNUipp-Fsu vous a renseigné, vous a informé, vous a conseillé ...

Et continuera à suivre les dossiers de chacun-e dans un souci d'équité et de transparence. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Le SNUipp-FSU 06, c'est 7 élu-es sur 10 à la CAPD.

Le serveur est désormais clos. Concernant la suite :

* **A compter du 6 avril** : les collègues vont recevoir un accusé de réception de votre mouvement (dans connexion I-Prof cliquez sur le bouton « votre courrier »).

Il faut le vérifier (priorité, bonifications ...) et le renvoyer à l'IA avec la fiche de bonification **si erreur à l'IA à : mouvement1degre06@ac-nice.fr - AVANT le 13 avril**

COPIES au SNUipp-FSU dans tous les cas (accusé + fiche bonification)

* **Contactez-nous si vous n'avez pas reçu votre AR.**

* **Le code 90** dans la colonne "priorité" indique que votre vœu est annulé, car vous ne pouvez le demander (liste d'aptitude, poste fléché ...)

Si vous avez un doute contactez-nous !

* **A NOTER : Seul-es les collègues actuellement à TD** peuvent demander à annuler totalement leur mouvement : auquel cas il faut retourner l'accusé de réception barré en indiquant clairement que vous demandez à annuler votre mouvement. COPIE au SNUipp-FSU

DANS TOUS LES CAS NOUS FAIRE COPIE pour suivi



LIRE Sur notre SITE, la suite des opérations, les conseils, la fiche de bonifications ...[ICI](#)

La suite du Calendrier :

- **6 avril** : envoi des accusés de réception Mouvement dans les boîtes Iprof des collègues - **DOUBLES au SNUipp !**
 - **Dès le 8 avril et au plus tard le 13 avril**, je renvoie l'accusé de réception à l'IA + fiche de bonifications, si erreur. **COPIE au SNUipp dans tous les cas.**
 - **A partir du 16 avril** : groupes de travail mouvement (vérification des barèmes ; des postes ; étude des priorités médicales)
 - **Lundi 15 mai** : Capd du mouvement à TD.
 - **A partir du 21 juin**: groupes de travail mouvent à titre provisoire
 - **3 Juillet**: CAPD du TD
-



Le 14 mars, enseignantes et enseignants ont largement dépassé leurs 108 heures officielles consacrées au travail hors la classe. Le SNUipp-FSU les invite à comptabiliser les heures supplémentaires au moyen d'un outil en ligne.

"108 heures, ça déborde" . Le SNUipp-FSU l'a manifesté de manière symbolique le 14 mars dernier sous les horloges de la gare Saint-Lazare. Depuis cette date, la majorité des enseignantes et des enseignants du premier degré ont largement dépassé le volant institutionnel des heures dévolues au travail hors la classe.

Le SNUipp met en ligne dès à présent un outil pour comptabiliser ces heures de

travail effectuées hors la classe : rencontres avec les parents et les partenaires de l'école, élaboration et suivi des projets collectifs et individuels relatifs aux élèves à besoins particuliers, réunions diverses...

Le SNUipp invite donc enseignantes et enseignants à compléter chaque quinzaine le tableau en ligne (voir ci-dessous).

L'ensemble des données récoltées sera un outil précieux pour permettre au syndicat de poursuivre sa campagne et d'exiger auprès du ministère la juste reconnaissance de l'ensemble de ces tâches dans le temps de travail enseignant.

Pour créer son espace personnel SNUipp et comptabiliser les heures en plus effectuées, c'est ici



TEMPS PARTIELS 2018-2019

A l'occasion des dernières CAPD, le SNUipp-FSU est intervenu pour demander à l'IA d'accorder toutes les demandes de temps partiel quelles qu'en soient les raisons.

Cependant, comme l'an dernier, l'IA a prévu de refuser des temps partiels sur autorisation.

L'an dernier, nous avons dénoncé cette attaque inadmissible contre les droits individuels des personnels et rappelé que ce n'est pas aux collègues de payer le manque de prévision de l'Administration. Nous avons fait état de l'émoi très fort provoqué par ces décisions de refus qui pour nous comme pour les collègues restent injustifiées et aux arguments fallacieux et subjectifs. Nous avons défendu en Capd chaque situation qui nous était confiée et avons pu faire modifier certains refus. Mais un seul refus ne peut nous convenir !

Concernées par des refus :

- ▶ certaines 1ères demandes sur autorisation
- ▶ ainsi que des renouvellements de demandes sur autorisation lorsque le collègue avait obtenu un nouveau poste au mouvement.

En l'état actuel des règles établies unilatéralement par l'IA, **les collègues pour lesquels il s'agit d'une 1ère demande ou celles ou ceux qui renouvellent leur temps partiel mais qui changent de poste seront donc convoqués chez les IEN** pour un entretien en avril - *pour les 1ères demandes qui ne font pas le mouvement* - et/ou mai après les résultats du mouvement - *pour les autres*

Les entretiens de temps partiel auront lieu le 11 avril (le 4 avril pour la circo d'Antibes) et le 30 mai 2018

En cas de refus à l'issue de cet entretien, les collègues pourront déposer un

recours gracieux et un recours en CAPD (le SNUipp-FSU fournira des modèles types à adapter à chaque situation) pour contester la décision de l'IA.

Lors de la dernière CAPD, le SNUipp-FSU est intervenu pour demander une CAPD au plus tard mi juin pour étudier les recours de temps partiel afin que les collègues soient informés rapidement. Cela pouvant aussi avoir un impact sur le mouvement des personnels et dans les écoles.

L'IA cependant prévoit l'étude des dossiers lors de la Capd du 2 juillet, faute de disponibilité dans l'agenda...

[Lire ici les consignes du SNUipp-FSU à l'occasion de ces entretiens](#)



Le SNUipp-FSU, le SNES, le SNEP et le SNUEP lancent ensemble une pétition en ligne pour réclamer le versement des indemnités REP et REP+ aux assistants d'éducation (AED) et aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exerçant sur les territoires de l'éducation prioritaire.

[Signer la pétition ici](#)



Groupe de travail

Congés de formation professionnelle reporté au LUNDI 7 MAI

Si ce n'est déjà fait COPIES de vos demandes au SNUipp-FSU



CAPD classe exceptionnelle le 9 avril en composition restreinte : seul le SNUipp-FSU siègera en qualité d'expert face à l'IA.

Dotations : Vivier 1 : 73 - Vivier 2 : 20
Continuez à nous envoyer vos dossiers de candidature

Campagne 2018

Cette campagne concerne les collègues non éligibles au titre de l'année 2017 qui le deviennent pour 2018 (8 ans d'exercice direction, REP,...) et les collègues recalés au titre de l'année 2017 qui peuvent de nouveau candidater pour 2018.

La CAPD aura lieu fin juin.

Pour les collègues non intégrés au 1er septembre 2017 (1ère campagne) il faudra refaire le dossier. Calendrier à suivre.

1.



Avancement à la Hors classe des PE au 01/09/2018

La note de service n°2018-025 du 19,02,18 relative à l'avancement à la HC des PE au titre de l'année 2018 a été publiée au BO n°8 du 22 février 2018.

Les modalités d'accès à la hors classe évoluent en raison de la mise en place de PPCR et du principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide. Cette année est une année transitoire

CAPD dernière semaine de Mai

Le ratio de promu-es/promouvables n'est pas encore arrêté, il sera communiqué aux recteurs au printemps prochain, qui devront procéder à la répartition du contingent entre les différents départements.

Lire la suite



Il faut compléter, si vous le souhaitez, votre dossier sur Iprof (rubrique CV) entre le 26 mars et le 4 avril 2018.

Chacun est appelé à vérifier et à actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV, et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction.

Consulter l'avis de l'IEN sur I-PROF (entre le 11 et le 20 avril)

Fiche syndicale de suivi avec l'avis de l'IEN à nous renvoyer par mail [ICI](#)

Guide pour remplir son CV [ici](#)



2ème série des demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU (du 17 Mars au 7 avril)

Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

- OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Les prochaines et dernières dates

Vendredi 30 mars à partir de 16h45 Cannes Ecole Pagnol maternelle

Mercredi 4 avril 8h30 - 11h30 :

- Nice Ecole Le Port élémentaire

- Antibes Maison des associations (de 13h30 à 16h30)

Vendredi 6 avril à partir de 16h45 :

- Valbonne Salle Ste Hélène

Samedi 7 avril 8h30 -11h30 :

- Cagnes/ Mer Ecole Daudet



Pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction, désormais possibilité de faire une demande d'ineat/exeat ou pour d'autres collègues qui souhaiteraient demander un changement de département

Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées et aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2018 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Les conseils, les modalités, la circulaire de l'IA [LIRE ICI](#)

**Demandes avant le 11 MAI 2018 -
COPIES au SNUipp-FSU pour suivi
N'hésitez pas pour toute question**



AGENDA provisoire

MARS

17 mars au 7 avril: réunions Infos syndicales SNUipp-Fsu

AVRIL

A compter du 6 avril: accusés de réception du mouvement dans les boîtes prof. Retour à l'IA pour le 13 avril maximum si erreur. DOUBLES au SNUipp-Fsu dans tous les cas.

4 avril : Groupe de travail Rep +

9 avril : CAPD classe exceptionnelle.

11 avril : groupe de travail sur la formation des directeurs -

A compter du 16 avril: groupes de travail Mouvement (vérification des accusés de réception, priorités médicales ...)

MAI

7 mai: groupe de travail congés de formation professionnelle

12 mai: date limite pour les demandes d'ineat/exeat

15 mai: CAPD du mouvement à TD + temps partiels, congés de formation professionnelle...



SNUipp - FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00 -

Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos